



7 juillet 2014

Communiqué de presse

**NE PEUT ETRE DISTRIBUE
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON**



SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE VOLTALIA D'UN MONTANT DE PLUS DE 100 M€

Transfert sur Euronext, compartiment B

Prix de l'offre fixé à 8,60 € par action

Début des échanges le 11 juillet 2014

Voltalia, producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, annonce ce jour le succès de son augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires, et de son transfert sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le produit brut de l'opération s'élève à 100.101.076 euros, moyennant l'émission de 11.639.660 actions nouvelles, émises à un prix de 8,60 euros. A la suite de cette opération, la capitalisation boursière ressort à près de 210 M€.

A cette occasion, Sébastien Clerc, Directeur général de Voltalia, déclare : « *Nous sommes très heureux d'annoncer le succès de notre augmentation de capital ainsi que celui de notre transfert sur le compartiment B d'Euronext. Nous tenons à vivement remercier nos actionnaires, anciens et nouveaux, de la confiance qu'ils nous accordent.*

Les fonds levés nous permettront de financer au cours des douze prochains mois les constructions en cours de nos centrales, en France et au Brésil, afin de multiplier par sept nos capacités de production électrique d'ici mi-2016 pour atteindre 363 MW installés contre 52 MW aujourd'hui. Une première étape de ce programme de construction aussi ambitieux que structurant sera franchie dès cette année avec la mise en service de cinq nouvelles centrales éoliennes et l'atteinte de 162 MW de capacité de production en exploitation. Ces fonds nous permettront par ailleurs de financer une partie de nos projets en développement. Ce changement de dimension sur un marché très porteur, associé à nos positions déjà solides, nous permettra d'asseoir encore davantage notre positionnement de spécialiste des énergies renouvelables coté sur le marché d'Euronext à Paris.

Enfin, cette opération permet de renforcer Voltalia en multipliant par 2,5 ses fonds propres et de doubler le volume de son flottant. »

Caractéristiques générales de l'offre

Les 11.639.660 actions nouvelles émises par Voltalia, immédiatement assimilables aux actions existantes, seront admises sur Euronext Paris à partir du 11 juillet 2014 sous le code ISIN **FR0011995588** et le mnémonique **VL TSA**.

Taille de l'offre

11.639.660 actions ont été souscrites et allouées dans le cadre de l'offre selon la répartition suivante:

- 10.617.947 actions allouées dans le cadre de l'offre avec délai de priorité réservée aux actionnaires existants de Voltalia (représentant environ 91,3 million d'euros et 91,2 % du nombre total d'actions allouées), dont :
 - 10.500.000 actions souscrites par Voltalia Investissement, actionnaire de référence de Voltalia, lui-même contrôlé par Credev (représentant environ 90 millions d'euros et 90,2% du nombre total d'actions allouées) ;
- 800.677 actions allouées dans le cadre du placement global (représentant environ 6,9 millions d'euros et 6,9% du nombre total d'actions allouées) ; et
- 221.036 actions allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 1,9 million d'euros et 1,9% du nombre total d'actions allouées).

La clause d'extension n'a pas été exercée par la Société.

Aucune action n'a par ailleurs été affectée à l'option de surallocation. En conséquence, aucune opération de stabilisation ne sera réalisée postérieurement à la réalisation de l'offre. La Société a cependant conclu un contrat de liquidité avec Invest Securities dont la mise en œuvre sera effective à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Allocation

Les règles d'allocation appliquées aux ordres V et aux fractions d'ordre A1 et A2 émis respectivement dans le cadre de l'offre avec délai de priorité et de l'offre à prix ouvert sont les suivantes :

Nature de l'ordre	% alloué
Ordres V ⁽¹⁾	100%
Fraction d'ordre A1 : de 10 actions jusqu'à 200 actions inclus	100%
Fractions d'ordres A2 : au-delà de 200 actions	100%

(1) Les ordres émis dans le cadre de l'offre avec délai de priorité sont intégralement servis, la souscription étant à titre irréductible.

Calendrier de l'offre

La première cotation des actions Voltalia sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B) interviendra le 7 juillet 2014.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Voltalia du 13 juin 2014 a décidé le regroupement des actions de la société à raison de 10 actions anciennes (« Actions Non Regroupées ») d'une valeur nominale de 0,57 contre 1 action nouvelle (« Actions Regroupées ») d'une valeur nominale unitaire de 5,70 euros. Ce regroupement est effectif à compter du 7 juillet 2014.

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 10 juillet 2014.

Le début des négociations des actions Voltalia sur le marché réglementé d'Euronext à Paris interviendra le 11 juillet 2014 sur une ligne de cotation intitulée :

- « VOLTALIA » en ce qui concerne les Actions Regroupées ; et
- « VOLTALIA NR » en ce qui concerne les Actions Non Regroupées.

Capital social de Voltalia à la suite de l'offre

A la suite de l'augmentation de capital susvisée, le capital social de Voltalia s'élève à 139.106.658,90 euros divisé 24.404.677 actions de 5,70 euros de valeur nominale réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv
Voltalia Investissement	22 337 988	91,53%	23 376 607	91,68%
Flottant	2 066 689	8,47%	2 121 970	8,32%
Total	24 404 677	100%	25 498 577	100%

Etablissements financiers introducteurs



Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Mise à disposition du Prospectus – Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro 14-315, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès du siège social de Voltalia ainsi que sur les sites Internet de Voltalia (www.voltalia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques – Voltalia attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du prospectus et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du prospectus.

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- *Producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, Voltalia développe et exploite des projets multi-sources : éolien, solaire, hydraulique et biomasse.*
- *Voltalia est présente en France métropolitaine, au Brésil, en Grèce et en Guyane.*
- *Voltalia est cotée au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VL TSA).*

*Relations presse – Kable Communication Finance
Anna Casal
Tel : +33 1 44 50 54 76
Email : anna.casal@kable-cf.com*

*Relations investisseurs – Actifin
Alexandre Commerot
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : voltalia@actifin.fr*



Libellé : Voltalia
Code ISIN : FR0011995588
Mnémonique : VL TSA
Compartiment : B
Secteur d'activité : Alternative Electricity
ICB Classification : ICB 7537
Nombre d'actions composant le capital social : 24.404.677


Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Voltalia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. Dans les Etats membres autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.



Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du Securities Act et des lois Etatiques applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Voltalia n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« **FSMA** »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « **Règlement** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (*high net worth companies, unincorporated associations, etc.*) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres financiers de Voltalia décrits dans le présent document, sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du groupe Voltalia ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le groupe Voltalia. Le groupe Voltalia opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Le groupe Voltalia n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Le groupe Voltalia ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.